

Séance ordinaire du 13 février 2024
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°13022024D06

Objet : Ressources humaines – Création d'un emploi de technicien principal de deuxième classe

Date de la convocation et de l'affichage : 7 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Le 13 février 2024, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET	X			
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Aly DIARRA		X		Franck VILLAND
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET			X	
Annie BERARD	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Christine CARREL	X			
Roger BILLARD		X		Régine DUCRET
Régine DUCRET	X			
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Fabien CHAMPONNOIS		X		Serge GUILLEMAT
Séverine DEBERNARDI	X			

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20240213-13022024D06-DE
Date de réception préfecture : 14/02/2024

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Sarah HENICKE			X	
Mylène AVILA	X			
Jean-Luc PLAGNOL	X			
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Yves GOAËR	X			

Secrétaire de séance : Ghislain GARLATTI

Rapporteur : Evelyne FOURNIER, Adjointe au Maire en charge des ressources humaines, de la communication et de la participation citoyenne

Exposé des motifs :

Un agent de la commune titulaire du grade de technicien est éligible à l'avancement au grade de technicien principal de 2^e classe. Il est proposé de créer un emploi de technicien principal de 2^e classe afin de permettre la nomination de l'agent dans ce grade.

L'emploi de technicien territorial, actuellement occupé, sera supprimé lors d'un prochain conseil municipal après avis du comité social territorial.

Vu l'article L.313-1 du code général de la fonction publique,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **CREE** au tableau des effectifs un emploi permanent de technicien principal de 2^e classe, relevant de la catégorie B à temps complet, à raison de 35h par semaine,
- **MODIFIE** ainsi le tableau des emplois :

grade	catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Technicien territorial principal de deuxième classe	B	1	2	35 h

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget, chapitre 012

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 13 février 2024

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 20/02/2024

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le

Le Maire,
Franck VILLAND



Le secrétaire de séance,
Ghislain GARLATTI

Boite de réception en préfecture
073-200083681-20240213-13022024D06-DE
Date de réception préfecture : 14/02/2024